

ARRÊTÉ

Portant attribution de la médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales

La Préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n° 2020-977 du 3 août 2020 relatif à la médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales ;

VU le décret du 13 juillet 2023 nommant Mme Sophie BROCAS, préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret,

ARRÊTÉ

Article 1 : La médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales est attribuée, au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2024, aux instrumentistes, chanteurs ou chefs amateurs dont les noms suivent :

Mme DELBECQ née GASC Annie, domiciliée 45250 BRIARE

Article 2 : Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Orléans, le 2 janvier 2024

La préfète,
signé : Sophie BROCAS